

<u>Compte-rendu du conseil d'école</u> 21 octobre 2021

Présents :

Inspecteur de l'Education Nationale : Monsieur PRATH

Conseiller Pédagogique auprès de Mr Prath : Monsieur DESTOC

DDEN : Madame DELIESSCHE

Directrice de l'école : Madame VERRIER

Adjoints de l'école : Monsieur DELFORCE, Madame HEQUET, Madame KERRINCKX, Madame MESTDAGH, Madame RICHE, Madame LYON, Madame DUJARDIN, Madame CAVALERA, Madame KAZUBEK, Madame MAYASI, Monsieur MOUCHON, Madame COPYANS, Madame HENNECHART, Madame IGUNA

Maire de Santes : Monsieur BELABBES

Parents élus « les enfants d'abord » : Monsieur ANSART, Madame LANG, Madame LECLERCQ, Monsieur WROBEL, Madame TODESCO, Madame PAILLARD, Monsieur PALAMIN, Madame WALENNE, Monsieur GUERREIRO

Secrétaire de séance : Madame KERRINCKX, enseignante.

Excusées :

Adjointe aux écoles : Mme HECQUET

Enseignantes : Madame LESSART, Madame PRENSIER

Membre du RASED : Madame DELOBEAU, psychologue scolaire.

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été traités :

- 1- Organisation et fonctionnement des écoles élémentaires : le conseil d'école.
- 2- Présentation de l'organisation pédagogique de l'école.
- 3- Présentation de l'organisation de la semaine 2021-2022.
- 4- Vote du règlement intérieur de l'école maternelle et vote du règlement intérieur de l'école élémentaire plus annexe de la charte de laïcité
- 5- Intervenant extérieur - DUMISTE
- 6- Réunion de rentrée parents-enseignants
- 7- Activités pédagogiques 2021/2022 (prévues à ce jour)

- 8- Exercice incendie
- 9- Plan Particulier de Mise en Sûreté face au Risques Majeurs (PPMS)
- 10- Compte-rendu financier de la coopérative scolaire Matisse année 2020/2021
- 11- Protocole sanitaire mis en place.
- 12- Questions des parents élus.

1) Organisation et fonctionnement des écoles élémentaires : le conseil d'école.

Depuis 8 ans nous appliquons le décret n°2008-263 du 14 mars 2008.

Il a été décidé que l'application de ce décret servirait de règlement intérieur du conseil d'école. S'il y a un dysfonctionnement dans son application, celui-ci sera inscrit dans le compte rendu du conseil d'école.

Par rapport au décret, il a été demandé de déterminer les modalités de vote. Il a été décidé que chaque membre bénéficierait d'une voix et que les votes se feraient à main levée.

Reconduction du mode d'organisation et de fonctionnement.

Vote à l'unanimité pour l'adoption du règlement du conseil d'école

2) Présentation de l'organisation pédagogique de l'école.

• Les effectifs à la rentrée 2021

15 classes – 372 élèves avec

- cycle 1 : 117 (10TPS - 37PS - 27MS - 43GS)
- cycle 2 : 148 (54CP - 48CE1 - 46CE2)
- cycle 3 : 107 (58CM1 – 49CM2)

• Prévision pour la rentrée 2021 : 348 élèves avec :

- cycle 1 : 104
- cycle 2 : 140
- cycle 3 : 104

La baisse des effectifs s'explique par : 43 GS qui quittent l'école maternelle pour une vingtaine d'inscriptions prévues.

: 49 CM2 qui partent en sixième.

: la population santoise est vieillissante.

****Parents élus : Est-ce qu'il faut s'attendre à une fermeture de classe ?***

****Monsieur L'Inspecteur : On ne le saura qu'à la rentrée scolaire 2022 où une étude sera faite. S'il y a une évolution significative qui nécessite une fermeture de classe, une rencontre se fera avec la Directrice de l'école et Monsieur le Maire afin de déterminer ce qui pourrait faire changer la décision d'une fermeture éventuelle. Dans une grande école, il y a plus facilement des mesures de carte scolaire qui s'appliquent (équité scolaire, mise en parallèle avec d'autres écoles ayant le même profil)***

***Monsieur le Maire** : livraison de 12 logements prévue ainsi que quelques pavillons

- Intervention des membres du RASED

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés.

Les membres du RASED sont : maître E, maître G et psychologue scolaire.

Ils interviennent à la demande de l'enseignant et en accord avec les parents.

Leur rôle est d'observer et détecter les faiblesses des élèves puis de conseiller l'équipe enseignante dans la prise en charge de cette difficulté.

Le maître G intervient sur les problèmes comportementaux des élèves (MS, GS et CP essentiellement).

Le maître E intervient au niveau pédagogique pour les difficultés d'apprentissages pour les élèves de CP et CE1.

Les maîtres E et G sont autorisés à intervenir à l'école avec un seul élève.

- La scolarisation des élèves handicapés pour l'égalité des droits et des chances

(Loi du 11 février 2005)

Des élèves de l'école bénéficient de l'aide d'une auxiliaire de vie scolaire. Le nombre d'heures pour chaque enfant est défini par la MDPH (et non par l'école).

Les parents des enfants bénéficiant de l'aide ont été reçus sur rendez-vous par l'enseignant, la directrice et l'auxiliaire de vie scolaire.

A la rentrée scolaire 2021, nous avons dans l'école 4 auxiliaires de vie scolaire : Mme GEMMATI-DOURLENS, Mme QUEVAL, Mme SEBDA et Mme VERBAERE.

- Intervenants extérieurs

a. **Mr Denis Delabre** (DUMISTE)

b. **Mme Verquère** (association lire et faire lire)

3) Présentation de l'organisation de la semaine 2021-2022.

- Activité pédagogique complémentaire (A.P.C)

Il s'agit d'un temps scolaire donc obligatoire dès l'instant où les parents ont donné leur accord. Elle se déroule en groupes restreints les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis de 16H35 à 17H35 sur proposition du conseil de cycle.

- Fréquentation scolaire

La fréquentation scolaire est bonne pour l'ensemble du groupe scolaire Matisse.

Madame Verrier rappelle que toute absence doit être justifiée par écrit, le certificat médical n'est pas obligatoire sauf pour les maladies contagieuses.

Les motifs d'absences sont : la maladie de l'enfant, l'absence temporaire des personnes responsables des enfants, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle de communication, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille.

La seule absence qui n'est pas à justifier est quand un enseignant est absent et non remplacé/ gréviste et que l'enfant est gardé à la maison. Les parents peuvent appeler sur le temps scolaire le bureau de madame Verrier pour savoir si l'enseignant est remplacé dans la journée. Il est possible d'envoyer un mail (ce.0596625f@ac-lille.fr)

Dans le contexte de la crise sanitaire, si un élève est positif ou cas contact, il est demandé aux parents de prévenir l'école, de préférence par mail. L'élève est placé en isolement 7 jours et testé. Son retour à l'école ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical mais simplement une attestation sur l'honneur signée par les parents.

● Récréation

Afin d'éviter au maximum les brassages d'élèves (garderie, cantine et temps scolaire), ces derniers sont répartis en 8 groupes distincts :

En maternelle : 2 groupes : 1- TPS-PS (Mme Mestdagh et Mr Delforce)
2- MS-GS (Mmes Kerrinckx, Prensier, Hequet)

En élémentaire : 5 groupes : 1-CP (Mmes Dujardin et Lylon) et GS-CP (Mme Riche)

2- CE1 (Mmes Cavalera et Kazubek)
3- CE2 (Mme Mayasi et Mr Mouchon)
4- CM1 (Mmes Copyans et Lessart)
5- CM2 (Mmes Hennechart et Iguna)

Un règlement de cour, adapté à chaque cycle, a été mis en place. (Les pictogrammes sont affichés sous les préaux des deux cours)

● Enseignement des langues vivantes

L'anglais est enseigné aux élèves du CP au CM2.

L'enseignement est assuré par l'enseignant de la classe (1h30 par semaine).

4) Vote du règlement intérieur de l'école maternelle et vote du règlement intérieur de l'école élémentaire plus annexe de la charte de laïcité

Vote à l'unanimité pour les deux règlements

Rappel de madame la Directrice sur l'interdiction des jeux de cartes achetés dans le commerce.

****Parents élus** : demande de précisions dans le règlement élémentaire des jeux autorisés dans la cour*

****Madame la Directrice** : il est difficile d'établir une liste exhaustive.*

Les règlements sont adoptés en conseil d'école. Ils ont force de loi. Ils sont communiqués aux familles pour information. Le coupon réponse est à rendre obligatoirement. Il justifie juste que le règlement leur a été transmis.

5) Intervenant extérieur - DUMISTE

Il est rémunéré par la municipalité.

Il intervient à 2 niveaux :

- Pour un projet artistique et culturel en éducation musicale concernant la classe de CP Mme Lylon, les classes de CE2 de Mme Mayasi et de Mr Mouchon et la classe de CM2 de Mme Hennechart
- En tant que chef de chœur pour la chorale.

Vote à l'unanimité pour l'intervention d'un dumiste pour l'année 2022/2023

L'intervention d'un dumiste pour 2022-2023 dépendra de la teneur des projets pédagogiques.

Le conseil sera toutefois libre de ne pas utiliser cette intervention dumiste.

6) Réunion de rentrée parents-enseignants

Les réunions de parents-enseignants ont été maintenues. Le protocole sanitaire a été appliqué. Un gel hydro-alcoolique a été fourni par la mairie dans chaque classe.

Le taux de présence des familles à ces réunions est de 78,66% (fourchette de 60% à 100 %).

Tout au long de l'année, l'équipe pédagogique et la directrice sont à la disposition des familles pour des entretiens individualisés, soit sur demande des familles, soit sur demande de l'enseignant.

7) Activités pédagogiques 2021/2022 (prévues à ce jour)

- **Ecole et Cinéma**

Les 15 classes participent : 2 séances pour le cycle 1

3 séances pour les cycles 2 et 3

La totalité des séances sera financée par l'association « Les Enfants d'Abord ».

- **Projet de spectacle sur la commune** : « autour des fables de la Fontaine », participation des 2 classes de CM1 et la classe de CM2 de Mme Iguna. La classe de CM2 de Mme Hennechart n'y participe car elle est inscrite dans le projet musical de l'école.

- **Rencontres chantantes** : en attente.

- **Spectacle musical** : pour les classes de CP (Mme Lylon) et de CE2 (Mme Mayasi et Mr Mouchon) et de CM2 (Mme Hennechart).

- **Actions solidaires en novembre** : Téléthon, banque alimentaire et Opération collecte de piles usagées.

- **Permis piétons** pour les CE2.
- **Les dangers d'internet** pour les CM2.
- **Action Initiatives Fleurs** : pour des projets pédagogiques sur l'environnement, développement durable, jardinage.
- **Piscine** : pour les CE1 de septembre à octobre et pour les CP de mai à juin 2021.
Il a été demandé au responsable de la piscine d'Herlies s'il était possible de programmer des séances supplémentaires pour les CE1 (pour rattraper les heures non effectuées en 2020/2021).
Malheureusement, il n'y a plus de créneaux disponibles.
Demande des parents élus sur le financement de la piscine :
La mairie paie le transport en autobus ainsi que 2,5 euros par enfant et la MEL finance les 2,5 euros restants.
- **Projet école artistique et culturel** : Autour de l'artiste Matisse. Les 15 classes participent à ce projet. Les élèves participeront à un atelier et visiteront le musée Matisse au Cateau-Cambrésis.
Tous les élèves iront au musée avant janvier 2022 afin de voir toutes les œuvres de Matisse car celles-ci partent en Chine après cette date.
- **Défi Sciences** : classe de CP de Mme Lylon.
- **Challenge ecomobilité** : (du 11 au 15 octobre 2021) les classes de GS-CP (Mme Gournay-Riche), de CP (Mme Lylon et Mme Dujardin), de CE1 (Mme Kazubek et Mme Cavallera) et de CM1 (Mme Copyans).
- **Parcours Patrimoine** : Visite de l'exposition par les 2 classes de CM2.
- **Action potager** : classes de MS (Mme Kerrinckx), de CP (Mme Lylon) et de CE2 (Mr Mouchon).
- **Journée ELA** : Classes de CP (Mme Lylon), de CM1 (Mme Copyans) et de CM2 (Mme Hennechart).
- **Concours Kangourou** (semaine des mathématiques) classes de CM1 (Mme Copyans) et de CM2 (Mme Iguna).
- **Concours Koala** (semaine des mathématiques) classes de CP (Mme Lylon) et de CE2 (Mme Mayasi).
- **Calendrier** :
 - 31 janvier et premier février 2022 : photos de classe
 - du 28 mars au 08 avril 2022 : Festival du livre
 - du mercredi 25 mai au dimanche 29 mai 2022 : pont de l'Ascension.

8) Exercice incendie

L'alarme est commune pour tout le groupe scolaire.

L'exercice a eu lieu le 14 septembre 2021 à 11h10 pour l'intégralité du groupe scolaire. 347 élèves présents (une classe en sport)

L'exercice s'est bien déroulé.

9) Plan Particulier de Mise en Sûreté face au Risques Majeurs (PPMS)

Un exercice PPMS attentat-intrusion est programmé le mardi 30 novembre 2021.

Un autre aura lieu courant avril 2022

10) Compte-rendu financier de la coopérative scolaire Matisse année 2020/2021

Mme Verrier présente le compte-rendu financier de l'école.

Pour l'année 2020/2021 le solde est positif, d'un montant de 15387,96 euros La différence avec les 2 années précédentes s'explique par l'absence de voyages scolaires à financer (crise sanitaire et confinement).

11) Protocole sanitaire mis en place.

Tout d'abord, ce protocole sanitaire n'est pas figé. Il évolue en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Depuis le 11 octobre 2021, nous sommes passés au niveau 1 du protocole sanitaire.

Aussi, à partir de cette date :

- l'obligation pour tous les élèves de primaire de porter le masque en intérieur (droit commun en extérieur) est levée. Cette levée de restriction ne concerne pas les adultes pour lesquels le port du masque reste obligatoire,
- la limitation du brassage par niveau n'est plus obligatoire. Seule une limitation des regroupements importants est attendue,
- les restrictions relatives à l'exercice des activités physiques et sportives sont levées.

Dès le premier cas COVID + confirmé, la classe est fermée et les apprentissages se poursuivent à distance.

***Parents élus :** *Tous les parents n'ont pas été au courant des changements dus à l'évolution de la situation sanitaire. Ils ont constaté qu'il n'y avait justement pas eu de changement à la cantine (pas possibilité de changer de place).*

***Directrice de l'école :** *par prudence maintien des limitations de brassage*

***Monsieur le Maire :** *application des mêmes mesures sanitaires à la cantine que pendant le temps scolaire*

communication par mail pour donner les informations aux parents

Monsieur l'Inspecteur : *maintien de certaines règles sanitaires afin d'éviter de fermer trop de classes lors d'un cas positif*

Questions adressées à l'école

1) Est-il possible d'acter en Conseil d'école que l'école intègre dorénavant, dans ses formulaires de rentrée, une case permettant de recueillir le refus des parents de transmettre leurs coordonnées aux listes de parents d'élèves se présentant aux élections ?

****Madame la Directrice :** Réponse positive déjà donnée à plusieurs reprises aux parents élus. Cette nouvelle fiche sera sur la formule proposée dans « base élève ».*

***Parents élus :** Les parents élus indiquent l'intérêt de rappeler des propos ou des décisions élaborées en amont du conseil d'école pour les notifier dans le PV et donc porter l'information à l'ensemble des parents d'élèves, afin qu'ils soient au courant de la démarche et sachent à quoi correspond cette nouvelle case à cocher dans les formulaires de rentrée.*

2) Lors d'une intervention des Interlocuteurs Médiation l'année dernière, l'enseignant rencontré indiquait que les élèves de CM trouvaient les messages clairs « has been », les utilisant depuis le CP, ils ne les utilisent plus beaucoup car les trouvent enfantins. Cet outil est mis en place à l'école dans un objectif de prévention des conflits. Quel autre moyen peut être trouvé pour rendre la résolution de conflit plus attractif ? Comment faire évoluer les Messages Clairs ou peut-on trouver un autre moyen de régler les conflits, plus adaptés à des préadolescents ?

****Madame COPYANS (enseignante) :** présente depuis l'année dernière en cycle 3, constate qu'il y a moins d'automatisme pour les élèves de ce cycle à déclencher ce processus cependant lorsqu'il est nécessaire et demandé par l'enseignant, les élèves l'appliquent correctement.*

Les enseignants encouragent les élèves à l'utiliser tout au long de l'année. Les médiateurs prennent très au sérieux leur rôle.

En parallèle, des conseils de classe se réunissent et ils permettent également la résolution de conflits.

3) Vous nous aviez proposé de transmettre les règlements de classe : Est-ce que tous les règlements de classe ont été transmis aux parents ? Si non, est-il possible de les transmettre aux parents d'élèves ? En début d'année, peuvent-ils être soumis à signature des parents comme le règlement d'école et de cours de récréation ?

****Madame la Directrice :** pour des raisons pédagogiques, certaines classes n'ont pas de règlement, pour les autres, ceux-ci ont été transmis pour information aux familles*

****Parents élus :** rappel qu'une réflexion devait être faite par le corps enseignant pour améliorer dans le règlement de l'école en ce qui concerne les sanctions et les récompenses en mars 2020. En juin 2020 les enseignants répondent à ce sujet qu'ils se réfèrent au règlement de classe de chacun.*

Questions des parents élus : comment améliorer la justice scolaire ?

***Madame CAVALERA (enseignante)** : les règlements de classe sont expliqués en début d'année et rappelé tout au long de l'année aux élèves.

***Monsieur l'Inspecteur** : complexité de faire une énumération des récompenses et des sanctions car un règlement n'est pas figé, il évolue en cours d'année et tout au long de la scolarité de l'enfant.

Difficultés d'être exhaustif.

Un règlement de classe ne doit pas être un code pénal. Il faut regarder le contexte.

Lorsqu'il y a un manquement à ce règlement, les peines peuvent être différentes.

Il faut un travail de réflexion globale pour qu'il n'y ait pas un manque de justice, tous les faits doivent être considérés de la même manière mais il n'y aura pas obligatoirement toujours les mêmes sanctions.

Monsieur l'Inspecteur ne cautionne pas la signature de ce règlement de classe par les parents qui ferait acte de valeur.

4) Quand les prêts de livres pourront-ils reprendre ?

***Madame la Directrice** : un système de prêt de livres est déjà mis en place dans certaines classes élémentaires lors du ¼ d'heure de lecture journalier.

Pour les maternelles, le prêt de livre reprendra courant la deuxième période scolaire sauf modifications du protocole sanitaire.

5) Comment communiquer plus facilement de l'association aux enseignants et/ou des enseignants vers l'association pour éviter les quiproquos (cf le mail sur le plan d'action de la lutte contre le harcèlement) et pour communiquer sur l'utilisation des fonds ou sur la mise en place de projets ou encore sur les thématiques de réunion trimestrielle ?

***Monsieur Mouchon (enseignant)** : concernant la relation parents/enseignants, cela peut se faire via l'ENT, le cahier de liaison, à la sortie de l'école ou par le biais de madame Verrier.

Concernant la relation avec nos partenaires (Amicale, Parents Elus, mairie...) cela se fait par mail envoyé à l'adresse de l'école. Aucun filtre n'est effectué par madame Verrier. Tous les mails sont communiqués aux enseignants et tous les projets sont ensuite votés en conseil des maîtres.

6) Où en êtes-vous de la récolte des accords de parents pour l'ENT d'école ?

***Madame la Directrice** : certains parents n'ont pas encore donné leur accord, il y a certains refus et d'autres qui n'ont pas encore été contactés.

90% ont donné leur accord

Rappel : l'ENT est une volonté de classe et pour pouvoir faire un « ENT École » il faut que tous les parents aient accepté.

Courant 2^{ème} période scolaire cela devrait être réglé.

***Parents élus** : propose de relayer l'information aux parents pour permettre de répondre et de mettre en place plus rapidement l'ENT

***Madame la Directrice** préfère les contacter personnellement

****Monsieur Mouchon (enseignant)** rappelle que seulement 50% des familles utilisent cet outil.*

7) Nous avons eu plusieurs retours sur des difficultés rencontrés par les parents lors de la rentrée :

- Trouver la bonne entrée, pas de fléchage
- Trouver la classe, (peu de visibilité de l'affichage des classes)
- Un élève de moyenne section arrivé à 10h, affiche décrochée sur le panneau d'affichage
- changement de l'entrée le deuxième jour côté maternelle Comment améliorer la rentrée prochaine ?

****Madame la Directrice :** deux panneaux d'affichage et deux enseignants étaient présents pour guider les parents. Effectivement il manquait peut-être une personne pour guider devant le hall.
Pour les deux enfants de MS non présents à 8h30, très rapidement les parents ont été contactés par la directrice et ils ont eu la possibilité de ramener leur enfant à 10h au moment de l'accueil des TPS/PS ou de suite.
Une amélioration de l'affichage sera étudiée pour la prochaine rentrée et pourquoi pas une rentrée côté maternelle et une rentrée côté élémentaire.*

****Parents élus :** les parents n'avaient pas été au courant qu'ils devaient tous rentrer côté élémentaire et qu'avec l'affluence le fléchage n'était plus visible.*

****Madame la Directrice :** le panneau d'affichage côté maternelle avait été abimé la veille de la rentrée mais les parents des TPS/PS, lors de leur inscription, ont eu les informations sur les horaires de rentrée.*

Questions adressées à l'école et à la mairie

8) Il y a 6 mois, nous vous avons proposé un plan d'action contre le harcèlement. Où en est votre réflexion sur la mise en place d'un travail en commun (communauté éducative) ?

****Monsieur l'Inspecteur :** cette thématique a été mise en avant par le Président de la République et un déploiement au niveau national sera mise en place dans tous les établissements du premier degré dès l'année prochaine. Il a pour nom pHARe.*

3 écoles de la circonscription ont été sélectionnées (dont le Groupe scolaire Henri Matisse) pour travailler sur cette problématique et être écoles expérimentales

A ce jour une équipe ressource de cadres de l'Education Nationale de la circonscription est en formation pour travailler sur les outils et le protocole à mettre en place qui sera généralisé à la rentrée 2022/2023.

Dès la rentrée de novembre, des informations seront transmises au corps enseignant pour expliquer la teneur du projet.

2 ans seront nécessaires pour labelliser cette action au plan national.

C'est une opération clef en main avec des adaptations en lien avec les établissements.

****Les Parents élus** souhaitent être partie prenante dans cette action et jouer un rôle et non pas être juste informée.*

****Monsieur l'Inspecteur** explique qu'il s'agit d'un sujet complexe et qu'il est difficile d'être d'accord sur la définition même du mot « harcèlement ».*

Voilà pourquoi la mairie, les parents seront également impliqués dans ce projet et que l'école n'est qu'une composante.

****Monsieur le Maire** souhaite également travailler dans ce sens mais pour l'instant son personnel n'est pas formé pour cela.*

L'ensemble du personnel en contact avec les enfants aura une formation (cette année) pour identifier ce qu'est le harcèlement.

Cette première étape se fera en concertation avec l'école et les parents.

La MEL est en train de mettre en place un groupe de travail sur le harcèlement auquel la mairie de Santes souhaite participer.

****Les Parents élus** souhaitent mettre des actions en place en parallèle sur cette thématique mais ils ont le sentiment que l'école bloque leurs actions.*

****Monsieur l'Inspecteur** : le programme pHARe primera sur les initiatives des parents élus mais une concertation sera toujours possible.*

9) Comme dans d'autres établissements et communes, serait-il possible d'avoir des fiches de renseignements informatisées et/ou pré-remplies en début d'année ?

****Madame la Directrice** : le mode de fonctionnement actuel sera conservé car il convient au plus grand nombre des enseignants.*

L'impression de ces fiches est nécessaire lors de chaque sortie scolaire.

Tous les parents n'ont pas la possibilité de remplir cette fiche informatiquement.

****Monsieur le Maire** : la mairie souhaite également garder ce mode de fonctionnement qui évite des soucis qui pourraient subvenir lorsqu'il y a des parents séparés.*

Il existe actuellement deux fiches de renseignements : une pour l'école et une pour le périscolaire

****Les Parents élus** : « Est ce qu'il y aura une possibilité de changement plus tard côté école pour un gain de temps ? »*

***Monsieur l'Inspecteur** : pour cela il faudrait une déclaration RGPD et pour l'instant cela n'est pas prévu.

***Les Parents élus** : Possibilité d'avoir une fiche pré-remplie et les parents n'auraient qu'à barrer si changement.

***Monsieur l'Inspecteur** : il faudrait alors imprimer fiche par fiche alors qu'il est plus facile et plus rapide d'imprimer X fiches en fonction du nombre d'élèves dans l'école.

10) Est-il possible de ne distribuer aux familles les documents d'information qu'en un exemplaire par fratrie ? (par soucis écologique)

***Madame la Directrice** : cela se fait déjà pour certains événements mais pour d'autres, il est important que tous les élèves sortent de l'école avec leur papier personnel afin qu'ils se sentent concernés.

Les parents élus : est-il possible que les documents fournis par le groupement des parents d'élèves soient distribués aux fratries uniquement (liste « bleue ») quand le groupement le sollicite ?

Madame la Directrice : Oui, cela ne pose pas de problème.

11) Le 11 octobre 2021, notre département est passé en niveau 1. Des changements de protocole sanitaire ont-ils été mis en place dans ce cadre ?

Réponse déjà donnée dans l'ordre du jour au point 11

12) Quelles sont les conditions pour que les élèves puissent remplir leur gourde au robinet ?

***Monsieur le Maire** : même si l'eau du robinet est potable pour des raisons de sécurité sanitaire les élèves ne peuvent pas remplir leur gourde au robinet car il en est de la responsabilité de monsieur le Maire s'il y a une intoxication. L'eau est considérée comme un aliment.

***Les Parents élus** : « Les élèves peuvent-ils remplir leur gourde à la fontaine de la cantine ? »

***Monsieur le Maire** : Même réponse que précédemment, même s'il existe un filtre sur la fontaine des risques de contaminations peuvent se faire lors du remplissage de la gourde.

***Madame la Directrice** : les élèves peuvent ramener plusieurs gourdes ou bouteilles d'eau.

Questions adressées à la mairie

13) Y a-t-il un projet de garage à vélo en cours ? Pouvez vous nous préciser les modalités ? Aujourd'hui, quels sont les équipements et les possibilités pour les

enfants de déposer leur vélo/trottinette ? Quelles sont les conditions d'accès ? Peut-il y avoir une communication aux parents sur ce sujet ?

***Monsieur le Maire :** *l'adjoint à l'environnement travaille déjà sur le projet : un deuxième arceau à vélos est déjà installé et un système de garage à trottinettes est prévu.*

14) Quand envisagez-vous d'avoir les résultats de l'audit sur la qualité de l'air (obligatoire depuis 2018) ?

***Monsieur le Maire :** *pour des raisons de coût, le maire souhaite avoir la compétence en interne et relance la formation d'un agent pour effectuer cet audit.*

15) Quel plan d'actions envisage la mairie dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire (Egalim, Octobre 2020) ?

***Monsieur le Maire :** *une rencontre avec le prestataire est prévu en décembre pour chiffrer ce taux de gaspillage par jour. Et savoir s'il peut prendre en charge ce genre d'action.*

16) Où en est la municipalité dans le projet de mise en place d'un vélobus ou d'un pédibus ?

***Monsieur le Maire :** *Le vélobus est prévu et budgétisé cependant la mairie ne peut prendre en charge financièrement les animateurs. Il faut mobiliser les parents et faire un sondage pour savoir qui souhaite s'engager dans le projet.*

***Les Parents élus :** *un sondage sera réalisé*

17) Serait-il possible de mettre en place un système pour que les enfants puissent prévenir quand il n'y a plus de papier toilette ou de savon dans les sanitaires ?

***Madame la Directrice :** *le système est déjà mis en place dans l'école via une « messagerie école » qui permet aux enseignants de signaler s'il manque du savon ou du papier dans les toilettes utilisés. Le remplacement s'effectue au plus tard dans le quart d'heure par le personnel communal. De plus ce personnel effectue régulièrement une tournée des sanitaires.*

La séance est levée à 20h35.

Président de séance	Secrétaire de séance
Madame VERRIER	Madame KERRINCKX